

Résumé schématique du thème "Elaboration et adoption d'un
Plan réaliste en faveur de la Jeunesse".

=====

I. Analyse et Evaluation des Programmes de formation des Jeunes dans les CCDFP.

1. Objectifs: Formation Agro-artisanal et notions de base en matière de développement socio-économique pour l'amélioration des conditions de vie de la population.
2. Bénéficiaires: Chefs d'équipes formées de 10 personnes et répartis selon l'état matrimonial (Hommes, Femmes, Garçons, Filles).
3. Système de formation: formation pendant une semaine tous les 4 mois, et visiter les équipes sur leurs collines.
4. Etat d'avancement :
 - Seules les Préfectures de Gitarama, Ruhengeri et Byumba ont essayé d'exécuter le projet, mais sans suivre le même programme de formation, sans assez de moyens matériels, financiers et humains.
 - Aucun rapport d'activités jusqu'à présent n'a été fourni au Ministère de Tutelle (MINASOCOOP).
5. Conclusion: Tout reste à faire et un projet de réorganisation du système a été élaboré par le MINASOCOOP en novembre 1979 et transmis aux organismes et services intéressés par ce projet pour études et Avis. Nous attendons la suite.

II. Définir une politique commune à tous les Centres de Formation des Jeunes

1. Structures actuelles de la Formation extra-scolaire de la Jeunesse

- Plusieurs départements Ministériels (notamment MIJEUNESPORTS, MINADEF, MINASOCOOP...) et organismes non Gouvernementaux (ONG) s'occupent, dans la plus grande diversité de formules, de la formation extra-scolaire.
- Programmes non uniformes, mais les grands thèmes se retrouvent partout:
 - Agri-élevage
 - Maçonnerie-Ménagerie
 - Couture
 - Formation socio-économique et culturelle
 - Education civique et sportive.

2. Difficultés généralement rencontrées

- Insuffisance de moyens matériels, financiers et humains
- Absence de documentation adéquate pour les formateurs et les formés
- Absence de moyens de transport et d'infrastructure d'accueil.

3. Remarques synthétiques

- Faible pourcentage de jeunes touchés par ces structures
- Discrimination en faveur des descolarisés
- Programmes peu variés et calqués sur l'enseignement post-primaire du MINEDUC

- Dispersion et gaspillage d'énergies et ressources du pays par l'existence d'une multitude de formules de formation de la Jeunesse.

4. Nécessité d'une Politique commune dans le domaine de formation de la Jeunesse.

- Tous visent un même objectif: épanouissement des jeunes et les amener à mieux participer au développement de la nation.
- Toutes les actions menées en ordre dispersé aboutissent à des résultats non palpables jusqu'aujourd'hui.
- La réussite de la Réforme de l'Enseignement rendra superflus et pratiquement sans objet les programmes actuels.

Donc une restructuration profonde du système actuel s'impose, et une Politique commune au sujet de la formation extra-scolaire de la Jeunesse est indispensable.

5. Politique commune à tous les Centres de Formation de la Jeunesse

A) Justification: voir point 3 et 4 ci-dessus.

B) Principes directeurs: La Formation doit être essentiellement pratique

- répondre à des besoins réels et être ajustable
- de courte durée (2 à 6 mois)
- dispensée autant que possible en Kinyarwanda
- libérée de tout caractère l'apparentant au système scolaire classique.
- Orienté en tenant compte des possibilités et ressources naturelles des régions.
- Intégrée au système de l'assistance matérielle et à l'Encadrement des G.S.E. des jeunes.
- Davantage orientée vers les non scolarisés.

C) Recrutement:

1)- Principes: - Pas de critère relatif au niveau de formation atteint

- Opéré par une commission composée du directeur de Centre (Président), de l'encadreur jeunesse et autorités administratives locales.
- Pas dépasser pour chaque contingent, la population normale d'une classe. (20 à 40 personnes)
- Former des groupes de travail homogènes.

2)- Conditions: Être membre d'un G.S.E. de jeunes et présenté par celui-ci.

- Se présenter en groupes ayant présenté une activité précise et reconnue par la commission à exercer directement après la formation.

3)- Méthodes: - Lors de visites aux jeunes dans leur milieu et au cours de leurs activités habituelles.

D) Durée et Thèmes de la Formation

1) - Thèmes: Milieu rural

Agri-élevage, Menuiserie, Maçonnerie, Couture, Forge, Gestion de petites entreprises, céramique, cordonnerie, alphabétisation...

Milieu urbain

Menuiserie, Maçonnerie, Peinture, Couture, Mécanique, Gestion des

petites entreprises, soudure, coordonnerie,
Répartitions diverses, Alphabétisation....

2)- Durée: 2 à 6 mois.

E) Actions à entreprendre

1) A court terme

- Acheter les programmes actuellement en cours de façon à commencer le nouveau système en 1982.
- Faire une tournée dans toutes les Communes et Centres de Formation pour analyser avec les autorités locales, les orientations prioritaires à donner à chaque centre.
- Tenir un Séminaire des responsables des Centres de Formation après les tournées.
- Imposer le nouveau système à tous ceux qui gèrent des Centres de Formation.
- Rechercher activement des financements pour équiper les Centres et les G.S.E. des Jeunes.

2) A moyen et long terme

- Poursuivre les recherches de financement.
- Création d'un centre de formation des Formateurs
- Création d'un Centre dans chaque commune et un par Préfecture
- Séminaires et recyclages périodiques de formateurs et jeunes formés.
- Obtenir du Gouvernement que la formation extra-scolaire de la Jeunesse relève uniquement du MIJEUNESPORTS, qu'il soit doté de moyens conséquents.

F. Conditions de réussite

- Renforcer les services centraux du Ministère chargés de la Formation et Orientation professionnelle et de l'Inspection.
- Aider substantiellement les Centres de Formation
- Doter les centres de Formation d'un personnel suffisant et Techniquement compétent.

III. Politique de Reclassement et Suivi des Jeunes formés

A. Problématique: Création d'emploi aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain

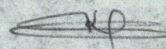
- Causes des échecs constatés dans la vie des structures d'encadrement, spécialement des G.S.E.:
- Mauvaise gestion des hommes et des biens
- Manque de coordination, de formation des jeunes et d'information sur les potentialités du milieu et sur les débouchés.
- Manque de moyens financiers et de transport.....

B. Solutions proposées:

- Intégrer les systèmes de formation et d'encadrement
- Elaborer des statuts ^{ou} règlements régissant les G.S.E.
- Multiplier les stages ou sessions de formation des jeunes des G.S.E. aux techniques de gestion des coopératives.

Mesures à prendre:

- Création d'une Caisse de Crédit agricole à la Jeunesse
- Faciliter l'accès au crédit des autres institutions bancaires, notamment les Banques Populaires
- Exonération des Taxes et impôts sur les G.S.E.
- Mettre en place un système comptable simple et en Kinyarwanda
- Etendre à toutes les Communes du pays les projets de chantiers des jeunes.
- Faire bénéficier le maximum de Jeunes urbains aux projets de soutien et organisation du secteur non structuré à Kigali (Bit).



V. Définition des structures appropriées.

L'un des objectifs principaux de notre 2^e séminaire pour les responsables des projets de la Jeunesse, est de définir des structures appropriées en vue d'harmoniser les actions en faveur de la jeunesse rwandaise.

La présente note n'a pas l'ambition d'entrer dans les détails des structures existantes, mais d'introduire dans notre séminaire une base de réflexions sur nos actions depuis la tenue du premier séminaire de décembre 1975 et pour nous mettre d'accord sur un programme global futur.

Dans son deuxième plan quinquennal, le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'est fixé l'objectif d'encadrer 40,34% de la population jeune âgée de 10 à 24 ans à la fin de la période du plan.

Mais pour atteindre ce but de mobilisation des jeunes, il a fallu mettre en place des structures appropriées sans lesquelles la réalisation d'un tel travail sera difficile ou même impossible.

C'est pour cette raison que le Ministère a voulu nous réunir pour la seconde fois pour discuter, pour échanger des vues sur nos expériences, restructurer et harmoniser nos méthodes de travail en vue d'un meilleur accomplissement de notre noble mission.

La nouvelle méthodologie de mobilisation d'encadrement et d'animation que s'est proposé le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans son plan quinquennal doit se concrétiser dans quatre structures suivantes :

- 1° Structures d'animation et d'encadrement
- 2° Structures de formation
- 3° Structures d'accueil
- 4° Structures d'aide ou d'appui.

Ceci ne veut évidemment pas dire que ce sont les seules structures qui peuvent exister pour faire face aux problèmes des jeunes, c'est pourquoi nous sommes réunis pour que chacun de nous selon ses expériences puisse nous apporter des éléments complémentaires pour qu'à la fin de ce séminaire nous puissions en tirer des enseignements pouvant nous servir à l'établissement d'un programme national commun.

1° Structures d'animation et d'encadrement.

Lors de notre dernier séminaire nous avons pu observer que le Ministère de la Jeunesse s'est d'abord penché sur le problème de mettre en place une structure administrative hiérarchisée c'est-à-dire les services centraux et les services décentralisés au niveau préfectoral et communal.

C'est à ces derniers qu'incombe les activités d'animation et d'encadrement des jeunes en collaboration avec les autorités locales et les ONG qui opèrent sur le terrain.

Définition des structures appropriées:

- Structure d'animation et d'encadrement :

Partant du message de Nouvel An du Chef de l'Etat pour 1980 dans lequel Il demande au Ministère de l'Intérieur et celui des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif de consolider l'action des Centres communaux de Développement et de formation permanente parce que, nous citons: "Je persiste à penser qu'il s'agit là de la meilleure école où pourront s'initier les responsables des Comités de cellule dont, faut-il le rappeler,

V. Définition des structures appropriées.

L'un des objectifs principaux de notre 2^e séminaire pour les responsables des projets de la Jeunesse, est de définir des structures appropriées en vue d'harmoniser les actions en faveur de la jeunesse rwandaise.

La présente note n'a pas l'ambition d'entrer dans les détails des structures existantes, mais d'introduire dans notre séminaire une base de réflexions sur nos actions depuis la tenue du premier séminaire de décembre 1975 et pour nous mettre d'accord sur un programme global futur.

Dans son deuxième plan quinquennal, le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'est fixé l'objectif d'encadrer 40,34% de la population jeune âgée de 10 à 24 ans à la fin de la période du plan.

Mais pour atteindre ce but de mobilisation des jeunes, il a fallu mettre en place des structures appropriées sans lesquelles la réalisation d'un tel travail sera difficile ou même impossible.

C'est pour cette raison que le Ministère a voulu nous réunir pour la seconde fois pour discuter, pour échanger des vues sur nos expériences, restructurer et harmoniser nos méthodes de travail en vue d'un meilleur accomplissement de notre noble mission.

La nouvelle méthodologie de mobilisation d'encadrement et d'animation que s'est proposé le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans son plan quinquennal doit se concrétiser dans quatre structures suivantes :

- 1° Structures d'animation et d'encadrement
- 2° Structures de formation
- 3° Structures d'accueil
- 4° Structures d'aide ou d'appui.

Ceci ne veut évidemment pas dire que ce sont les seules structures qui peuvent exister pour faire face aux problèmes des jeunes, c'est pourquoi nous sommes réunis pour que chacun de nous selon ses expériences puisse nous apporter des éléments complémentaires pour qu'à la fin de ce séminaire nous puissions en tirer des enseignements pouvant nous servir à l'établissement d'un programme national commun.

1° Structures d'animation et d'encadrement.

Lors de notre dernier séminaire nous avons pu observer que le Ministère de la Jeunesse s'est d'abord penché sur le problème de mettre en place une structure administrative hiérarchisée c'est-à-dire les services centraux et les services décentralisés au niveau préfectoral et communal.

C'est à ces derniers qu'incombe les activités d'animation et d'encadrement des jeunes en collaboration avec les autorités locales et les ONG qui opèrent sur le terrain.

Définition des structures appropriées:

- Structure d'animation et d'encadrement :

Partant du message de Nouvel An du Chef de l'Etat pour 1980 dans lequel Il demande au Ministère de l'Intérieur et celui des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif de consolider l'action des Centres communaux de Développement et de formation permanente parce que, nous citons: "Je persiste à penser qu'il s'agit là de la meilleure école où pourront s'initier les responsables des Comités de cellule dont, faut-il le rappeler,

le rôle est éminent, dans la concrétisation de notre politique de développement", le Ministère de la Jeunesse et des Sports compte intégrer son action dans ce cadre là. Mais en attendant que les CCDFP soient opérationnels dans toutes les Communes du Pays, l'Encadreur devra poursuivre la promotion de structures socio-économiques des jeunes. Il reste maintenant à voir pourquoi telle ou telle méthode a réussi dans tel coin du pays et pas dans un autre ? Est-ce le manque du personnel d'encadrement, de moyens matériels ou est-ce la différence de mentalités des gens ou de la situation économique-géographique ? C'est à toutes ces questions et à d'autres qui peuvent surgir au cours de nos discussions que chacun de nous est invité à trouver une réponse suivant les expériences vécues.

2° Structures de formation.

Toujours dans le cadre de mobilisation de la Jeunesse, le Ministère de la Jeunesse dans son plan quinquennal a l'objectif d'une mise en place des structures de formation professionnelle c'est-à-dire la création de 10 Centres de Formation et de Stage pour des jeunes.

Des recyclages des Encadreurs dans les Centre de Formation de KAVUMU et MURAMBI. La création de deux Centres de Formation professionnelle, pour donner une formation technique aux jeunes surtout dans les deux communes urbaines et plus tard dans d'autres. Le palais de la Jeunesse est maintenant achevé et il est destiné à la formation des cadres de la jeunesse.

Tous ces centres de formation visent à doter les groupements socio-économiques d'un cadre d'animation et de gestion issu de ces mêmes groupements. Voir suite au chapitre réservé à l'élaboration d'une politique commune de formation de la Jeunesse.

3° Structures d'accueil.

Les structures d'accueil vont de paire avec les structures de formation et d'encadrement. Ici, il s'agit de prévoir les débouchés pour cette jeunesse après sa formation dans les différents secteurs d'activités économiques.

Etant donné la rareté des terres cultivables qui se manifeste de plus en plus, il faut orienter la grande partie de la jeunesse vers des activités artisanales et industrielles. Pour y parvenir, une étude préliminaire sur les possibilités d'implantation de ces structures est nécessaire, c'est-à-dire qu'il faut tenir en considération l'emplacement, les matériaux locaux et les possibilités sur la commercialisation des produits. Cette structure freinera l'exode rurale des jeunes vers les villes en leur assurant un revenu.

Les groupements socio-économiques, artisanaux ou industriels pourront permettre à un nombre toujours plus croissant des paysans de ne plus vivre, de la petite exploitation agricole familiale et même de l'agriculture tout court et aboutiront en fin de compte à l'extension de la propriété agricole et à la naissance d'emplois permanents non agricoles.

Mais, pour mettre au point ces structures d'accueil, il faut que toute la nation apporte son concours.

le rôle est éminent, dans la concrétisation de notre politique de développement", le Ministère de la Jeunesse et des Sports compte intégrer son action dans ce cadre là. Mais en attendant que les CCDFP soient opérationnels dans toutes les Communes du Pays, l'Encadreur devra poursuivre la promotion de structures socio-économiques des jeunes. Il reste maintenant à voir pourquoi telle ou telle méthode a réussi dans tel coin du pays et pas dans un autre ? Est-ce le manque du personnel d'encadrement, de moyens matériels ou est-ce la différence de mentalités des gens ou de la situation économique-géographique ? C'est à toutes ces questions et à d'autres qui peuvent surgir au cours de nos discussions que chacun de nous est invité à trouver une réponse suivant les expériences vécues.

2° Structures de formation.

Toujours dans le cadre de mobilisation de la Jeunesse, le Ministère de la Jeunesse dans son plan quinquennal a l'objectif d'une mise en place des structures de formation professionnelle c'est-à-dire la création de 10 Centres de Formation et de Stage pour des jeunes.

Des recyclages des Encadreurs dans les Centre de Formation de KAVUMU et MURAMBI. La création de deux Centres de Formation professionnelle, pour donner une formation technique aux jeunes surtout dans les deux communes urbaines et plus tard dans d'autres. Le palais de la Jeunesse est maintenant achevé et il est destiné à la formation des cadres de la jeunesse.

Tous ces centres de formation visent à doter les groupements socio-économiques d'un cadre d'animation et de gestion issu de ces mêmes groupements. Voir suite au chapitre réservé à l'élaboration d'une politique commune de formation de la Jeunesse.

3° Structures d'accueil.

Les structures d'accueil vont de paire avec les structures de formation et d'encadrement. Ici, il s'agit de prévoir les débouchés pour cette jeunesse après sa formation dans les différents secteurs d'activités économiques.

Etant donné la rareté des terres cultivables qui se manifeste de plus en plus, il faut orienter la grande partie de la jeunesse vers des activités artisanales et industrielles. Pour y parvenir, une étude préliminaire sur les possibilités d'implantation de ces structures est nécessaire, c'est-à-dire qu'il faut tenir en considération l'emplacement, les matériaux locaux et les possibilités sur la commercialisation des produits. Cette structure freinera l'exode rurale des jeunes vers les villes en leur assurant un revenu.

Les groupements socio-économiques, artisanaux ou industriels pourront permettre à un nombre toujours plus croissant des paysans de ne plus vivre, de la petite exploitation agricole familiale et même de l'agriculture tout court et aboutiront en fin de compte à l'extension de la propriété agricole et à la naissance d'emplois permanents non agricoles.

Mais, pour mettre au point ces structures d'accueil, il faut que toute la nation apporte son concours.

Le problème de l'encadrement et de la formation de la jeunesse n'est pas affaire du seul Ministère de la Jeunesse, mais plutôt ça demande l'intervention de tous: les parents, les cadres, les jeunes eux-mêmes et les autorités locales.

C'est ainsi qu'on arrivera à la mobilisation et à l'intégration de la jeunesse dans le processus du développement.

4° Structures d'appui.

Cette structure d'appui est complémentaire aux trois autres. Elle vise la réalisation des programmes d'encadrement de la Jeunesse et la promotion des structures socio-économiques, de formation professionnelle et d'accueil réservées aux jeunes.

Pour cela, le Ministère de la Jeunesse prévoit une assistance administrative et matérielle aux infrastructures visant à promouvoir les actions de la Jeunesse.

En collaboration avec les encadreurs et les autorités locales, il donne des terrains pour les activités agricoles, distribue des outils et matériaux nécessaires provenant du budget ordinaire du Ministère.

Maintenant, le Ministère commence à coopérer avec les organismes étrangers pour obtenir des crédits appropriés pour certaines actions en faveur de la jeunesse rurale.

L'assistance en matière de commercialisation des produits des jeunes est déjà amorcée dans certains centres urbains.

Pour ce point, le Ministère de la Jeunesse favorise des initiatives privées par ses aides et conseils sur le plan technique d'encadrement et de formation professionnelle des jeunes.

Le problème de l'encadrement et de la formation de la jeunesse n'est pas affaire du seul Ministère de la Jeunesse, mais plutôt ça demande l'intervention de tous: les parents, les cadres, les jeunes eux-mêmes et les autorités locales.

C'est ainsi qu'on arrivera à la mobilisation et à l'intégration de la jeunesse dans le processus du développement.

4° Structures d'appui.

Cette structure d'appui est complémentaire aux trois autres. Elle vise la réalisation des programmes d'encadrement de la Jeunesse et la promotion des structures socio-économiques, de formation professionnelle et d'accueil réservées aux jeunes.

Pour cela, le Ministère de la Jeunesse prévoit une assistance administrative et matérielle aux infrastructures visant à promouvoir les actions de la Jeunesse.

En collaboration avec les encadreurs et les autorités locales, il donne des terrains pour les activités agricoles, distribue des outils et matériaux nécessaires provenant du budget ordinaire du Ministère.

Maintenant, le Ministère commence à coopérer avec les organismes étrangers pour obtenir des crédits appropriés pour certaines actions en faveur de la jeunesse rurale.

L'assistance en matière de commercialisation des produits des jeunes est déjà amorcée dans certains centres urbains.

Pour ce point, le Ministère de la Jeunesse favorise des initiatives privées par ses aides et conseils sur le plan technique d'encadrement et de formation professionnelle des jeunes.

IV. MODALITES DE COLLABORATION ET/OU DE COORDINATION

La collaboration des départements intéressés par les CCDFP est indispensable pour la réussite de ce projet. Le Ministère de la Jeunesse met à la disposition du Minascoop son cadre de terrain pour l'organisation des équipes de base des jeunes filles et garçons pour leur formation et leur suivi sur le terrain. En effet, la formation de base agricole et artisanale devra être dispensée aux jeunes dans le cadre des CCDFP avant que certains membres des groupements ne soient recrutés pour se perfectionner dans les centres de formation du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les coopératives du Service Civique de la Jeunesse déversent dans le milieu rural des éléments formés au travail et dont le reclassement pose encore des problèmes. L'intégration de ces jeunes dans les groupements existants permettra leur dynamisation et surtout un travail rationnel et rentable. En outre ce service disposant de moyens de transport garanti, aidera les groupements proches de ses coopératives à transporter leurs productions dans les centres de consommation.

Il est aussi souhaitable que là où ces coopératives du Service Civique de la Jeunesse existent, elles servent de lieu de centralisation des produits des groupements des Jeunes des environs.

La réforme scolaire retardera l'âge de retour en milieu rural des Jeunes mais ne diminuera pas pour autant les grands problèmes posés à la jeunesse rurale et urbaine. Des efforts particuliers devront être faits par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour préparer les structures d'accueil de cette grande masse qui sera chaque année versée sur le marché de l'emploi. En compensation, le Ministère devra prêter au Mijeunesports pendant les vacances ses infrastructures pour des recyclages des cadres et des Jeunes.

L'action coopérative en milieu rural est souvent découragée par une mauvaise gestion et des détournements dont les auteurs ne sont pas poursuivis. Le Ministère de la Justice devrait apporter son concours efficace pour aider les départements concernés par ce secteur d'activité à consolider la coopération surtout parmi les Jeunes. Des sanctions sévères et exemplaires devraient être infligées à ceux qui s'adonnent à de tels actes de découragement de la population.

Par ailleurs, la jeunesse urbaine pose des problèmes dont l'approche nécessite des études et recherches constantes afin de lutter en connaissance de cause contre les fléaux de délinquance et de prostitution.

La concertation et la collaboration des départements de la Justice et de la Jeunesse pour cette tâche est indispensable pour garder saine notre société.

La plupart de nos groupements des jeunes s'occupent de l'agriculture et de l'élevage. La collaboration des Ministères de l'Agriculture et de l'Elevage et de la Jeunesse et des Sports doit se manifester au niveau de la planification nationale et régionale et sur le terrain où le premier dispose de la technique agricole et le second de la main-d'œuvre prête à exécuter les travaux de construction du pays. Les agronomes, les vétérinaires et les encadreurs de la Jeunesse et des Sports doivent collaborer étroitement sur le terrain pour que l'un et l'autre réussisse sa mission.

Le Ministère de l'Economie et du Commerce a dans ses attributions la promotion de l'industrie et de l'artisanat; les deux secteurs intéressent nos jeunes qui ne trouvent pas des emplois dans l'agriculture. La collaboration avec ce département est indispensable pour créer de nouveaux emplois dans la micro-industrie et dans l'artisanat en milieux ruraux et aussi et surtout pour la commercialisation des produits de ce secteur dans ses comptoirs installés à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Le message du Chef de l'Etat le 1er janvier 1980 nous dit : "Je redis ma conviction profonde que le développement national doit forcément reposer sur le développement de la Commune, au niveau de laquelle le peuple et donc la Jeunesse qui en constitue la dynamique, doivent trouver les conditions les meilleurs pour réaliser leur épanouissement et oeuvrer au développement de toute la nation".

C'est dire que le Ministère de l'Intérieur qui a dans ses attributions tous les cadres de terrain tant administratifs que techniques doit prendre les devants pour dynamiser ces cadres autour des plans d'action concrets. Les Bourgmestres conseillers et chefs de cellules doivent aider les Encadreurs de la Jeunesse et des Sports et les autres techniciens à détecter des possibilités d'emplois des jeunes dans les secteurs, à mettre les jeunes au travail et à les encourager sans cesse pour qu'il en tirent le meilleur profit.

Les ONG oeuvrant sur le terrain pour la Jeunesse ne suivront d'autre programme que celui mis au point dans le présent séminaire, programme qui sera largement diffusé dans toutes les Communes du Pays. En effet, la Jeunesse Rwandaise est une, elle souffre des mêmes maux et veut se construire, main dans la main, un pays où elle vivra prospère. Il est donc indispensable que toutes les énergies et tous les fonds soient mobilisés autour d'un même programme de travail pour qu'ensemble nous aidions la jeune génération à se préparer un avenir souriant. C'est dire que :

- a) les centres de formation dépendant des ONG modifieront leurs programmes en fonction des recommandations du présent séminaire et des directives qui seront données ultérieurement par le Ministre de la Jeunesse et des Sports.
- b) Au niveau des Communes, il est créé un Comité communal pour la Jeunesse composé des représentants des ONG, de l'Encadreur Communal de la Jeunesse et des Sports et du Secrétaire du CCDFP. Ce Comité se réunira tous les 3 mois pour programmer l'action Commune, ajuster le tir et évaluer les réalisations.

c) Au niveau de la Préfecture, il est créé un comité préfectoral pour la Jeunesse composé des représentants des ONG œuvrant dans plusieurs communes, les Encadreurs Régionaux et S/Régionaux, l'Inspecteur des coopératives et la Directrice des CSD. Ce comité se réunira une fois les 3 mois également pour la planification régionale des actions en faveur de la Jeunesse et l'évaluation des résultats.

C'est donc désormais dans un tel cadre de concertation et d'unité d'action que nous entendons travailler. Nos encadreurs régionaux et communaux assureront désormais le rôle de secrétaires exécutifs des comités ci-haut décrits; la planification appartiendra à tous ceux qui sont intéressés par la jeunesse.

Ces propositions formulées dans le n° b et c ne sont données qu'à titre indicatif.

Il revient donc au Séminaire d'émettre d'autres formules qu'il juge plus adaptées.